



Nouvelles conditions d'entrée en Tunisie pour les voyages organisés

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des partenaires touristiques étrangers, qu'à compter du 19 avril 2021, les voyageurs non-résidents présentant un voucher (vol + transfert + hébergement touristique) arrivant sur des vols charters ou réguliers (blocs siège) dans le cadre de voyages organisés et encadrés (inclusive tour), seront autorisés à entrer sur le territoire tunisien et ce moyennant :

- La présentation, à l'arrivée, du résultat d'un test PCR négatif réalisé au maximum 72h avant l'embarquement.
- L'engagement de rester en groupes (cohorting) dès l'arrivée en Tunisie, en passant par le transport touristique, l'hébergement et le déplacement à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements d'hébergement touristique.
- Le strict respect du Protocole Sanitaire du Tourisme Tunisien anti Covid-19.

Les agences réceptives sont appelées à veiller à l'application rigoureuse des conditions ci-dessus en vue de garantir le bon déroulement de la saison touristique.